

## Le Bilinguisme

Faisant état de son expérience dans l'enseignement d'une langue étrangère, Jean Duverger précise en introduction le sujet de l'atelier. « *Il ne s'agit pas, dans cet atelier, de réexpliquer le "pourquoi" (supposé admis) de l'accès à la langue écrite française **directement** à partir de la LSF, sans passer par l'oral, mais bien de s'interroger sur le "comment"...* »

L'apprentissage de l'écrit est un apprentissage linguistique et on peut apprendre l'écrit sans oraliser puisque « *les compétences de lecture et d'écriture sont indépendantes de celles d'entendre et de parler comme le prouvent les observations menées lors des apprentissages en langue étrangère.* » L'accession au code écrit d'une langue seconde par la voie directe (sans recours à l'oralisation) est facilitée par la maîtrise du code de la langue première.

Si les fonctions langagières se sont, pour les sourds, convenablement développées grâce à la langue des signes, on se trouve donc dans un cas particulier de bilinguisme. Face à l'écrit français, langue seconde, la langue des signes est bien la langue première qui va permettre toutes les activités métalexiques « contrastives » et « comparatives » d'investigations et d'élucidations sémantiques et syntaxiques. Aidés par d'autres repères sémiologiques tels que l'image et le dessin, le maître et l'élève échangeront en langue des signes, « parlant ainsi de l'écrit » sans qu'il leur soit nécessaire de « parler l'écrit ».

La langue visée, la langue écrite, sera mise en place à partir de compétences langagières préexistantes... c'est-à-dire de compétences acquises en LSF d'où l'émergence de la LSF comme langue d'accueil mais aussi comme langue pilote ...

Il est proposé aux participants la projection par séquences de 15 mn d'un enregistrement vidéo d'une leçon de lecture sur un texte complexe (*Histoire à quatre voix* d'Anthony Browne) dans un cycle 3 de l'Institut Laurent Clerc de Champs sur Marne<sup>1</sup>, les deux enseignantes qui ont conduit cette leçon étant présentes pour répondre aux questions et participer à la discussion qui s'ensuivra.

En réalité, le visionnement de la première séquence a suscité de nombreuses questions de l'assistance portant sur :

- la composition de la classe et l'*histoire en LSF* des élèves,
- l'expression écrite,
- l'autonomie du français écrit,
- ce qui est fait dans les autres disciplines

Faute de temps, c'est essentiellement sur la raison d'être du binôme que constituent Karine Feuillebois (enseignante sourde, sachant lire) et Gaëlle Schraauwers (professeure de

français, entendante connaissant la LSF) qu'a porté la discussion.

Pourquoi un binôme et non pas un seul enseignant, sourd ou entendant, maîtrisant la LSF et l'écrit ?

Des précisions apportées sur le rôle de chacune dans le choix du texte, dans la préparation et le déroulement de la leçon, il ressort que l'enseignant sourd - dont la présence est un modèle permettant aux élèves de se projeter - a un rôle d'animation et dans l'équivalence linguistique alors que l'enseignant de français apporte lors du choix du texte et de la préparation de la leçon notamment ses compétences dans le domaine de l'écrit. Par des exemples (idiotismes et métaphores souvent présents dans un texte complexe et difficilement compréhensibles par l'enseignant sourd ou difficilement exprimables en LSF par l'enseignant entendant, par exemple), les deux enseignantes ont montré comment l'association d'un spécialiste de la LSF et de la surdité et d'un spécialiste du français et de l'écrit, comment la conjonction de deux domaines de compétences que chacune ne possède qu'incomplètement, rendaient indispensable le recours au binôme dans l'enseignement des sourds au début : « *Le binôme ça n'est pas du luxe, c'est indispensable au démarrage et, ensuite, de temps en temps... afin d'aider l'enfant sourd à ce passage direct entre LSF et l'écrit, qui ne va pas de soi dans le contexte oraliste dominant... Plus tard, on peut s'en passer bien sûr...* » précise Jean Duverger.

## Le contrastif par l'exemple...

**Comment un texte, court, simple en apparence, peut et doit faire l'enjeu d'un travail linguistique complexe.**

C'est toute la problématique de l'apprentissage de l'écrit qui apparaît clairement dans la démarche utilisée par deux formatrices sourdes qui devaient traduire le texte d'introduction à la cassette vidéo du Théo-Prat<sup>1</sup>.

À première vue, pas de difficultés majeures à la compréhension du texte. Mais, traduire pour qui ? quels seraient les usagers de cette cassette, et pour quels usages ?

Il fallait prévoir que certains utilisateurs n'ayant pas entendu parler de termes employés dans ce texte, n'accéderaient pas au sens du signe construit par le groupe dans l'expérience présentée dans le film. C'est le contexte qui favorise la compréhension. Si on veut que la compréhension soit affinée, le signe avancé doit traduire l'idée précise contenue dans les mots.

C'est ainsi que les enseignantes sourdes ont beaucoup échangé autour de leur perception personnelle du texte écrit. Parfois, cette perception n'était pas identique, elles avaient alors recours à la personne entendante, auteur de ces mots afin de lui faire préciser sa pensée. Ce faisant, elles ont pu

mesurer combien elles affinaient leur compréhension fine de l'écrit, tout en travaillant sur la linguistique de leur propre langue, la LSF.

À l'issue de ce travail qui a duré plus de deux heures, nous nous disions que nous tenions là une clé pour aider à la compréhension de l'écrit pour des personnes en difficulté avec celui-ci :

- Avoir une vision très nette des « lecteurs » de ce travail.
- Réfléchir à plusieurs sur la finesse du signe donné.
- Affiner sa compréhension du message écrit avec une personne compétente en la matière.

Ce travail semble être en parfaite harmonie avec ce que fait un « écrivain » en train de produire un texte : anticiper ses lecteurs/ réfléchir sur le mot, la structure de la phrase qui rendra au mieux le sens qu'il veut lui donner/ travailler à plusieurs pour bénéficier des apports de chacun et de leur point de vue.

N'étions-nous pas en train d'« écrire » ce texte en langue des signes ?

Si on se place du point de vue de celui qui « écrit », quelle comparaison pourrions-nous faire entre ce type de travail et une écriture qui serait seulement une transcription de l'oral ? Et, si on se place du point de vue du récepteur, il y a fort à parier que la « lecture » n'en serait pas la même non plus.

## À propos du travail en binôme

La stratégie pédagogique qui consiste à travailler en binôme pour installer, développer et consolider des compétences de bilinguisme fonctionnel n'est pas une nouveauté... voici environ un siècle, des pédagogues préconisaient clairement ce dispositif dans les situations d'apprentissage parallèle de deux langues ; ce dispositif est connu sous le nom de « loi de Grammont-Ronjat » (du nom de ses « inventeurs ») une « loi » qui postule que si l'on veut viser un bilinguisme optimum chez l'apprenant, la meilleure formule est d'utiliser la règle simple « une personne - une langue »... En termes de développement de compétences bilingues - et sous réserve de facteurs environnementaux favorables - cette règle a largement montré sa pertinence et son efficacité, notamment dans le cas d'enfants de couples « linguistiquement » mixtes, chaque parent parlant sa propre langue à l'enfant ...

Mais elle peut se révéler également très efficace à l'école lors de la mise en place d'une langue 2, c'est à dire une

<sup>1</sup> Il s'agit du document vidéo d'accompagnement du Théo-Prat intitulé *Langue des signes, voix de la lecture* publié à l'occasion du colloque du 9 octobre et disponible à l'AFL..

langue qui va être une langue d'apprentissage à côté de la langue 1, langue maternelle. J'ai eu souvent l'occasion de l'observer, de l'analyser et de l'évaluer dans des sections bilingues ou bien dans des écoles françaises à l'étranger (écoles bilingues de fait...)

On peut bien sûr, de la même façon, transposer cette méthodologie au cas des jeunes sourds qui s'expriment naturellement dans leur langue 1, la langue des signes, sont en situation d'apprentissage d'une langue 2, la langue écrite française.

Les avantages du binôme au démarrage de l'apprentissage de la langue 2 sont assez évidents : le fait, pour l'apprenant, d'avoir devant lui deux personnes, chacune « représentant » une langue (comme dans un jeu de rôles) étant bien entendu que chacune connaît (même si c'est de manière imparfaite au moins au début) la langue de l'autre, ce fait l'aide considérablement à passer d'un système linguistique à l'autre, lui permet de se repérer, de « visualiser » les deux langues séparément (ce sont deux langues pour l'œil). Le sourd apprenant peut ainsi vivre et voir représentées, « jouées », les mises en relation des deux langues, leurs correspondances subtiles, complexes, avec leurs limites. Il peut s'approprier et intégrer progressivement des éléments d'analyse contrastive relatifs aux fonctionnements linguistiques de ces deux langues...

L'élève, très vite, prend l'habitude de s'adresser à la personne de son choix (c'est ludique), les enseignants pouvant par ailleurs échanger devant lui (c'est formateur) et la séance, au total est gratifiante et efficace pour tous...

Ceci étant, soyons clair ; ce travail en binôme est surtout utile au démarrage des apprentissages de la langue 2 (même s'il peut se prolonger longtemps) et, d'autre part, il ne saurait être systématique... car comme le faisait remarquer de manière fort pertinente un participant au colloque, le sourd lecteur doit être pour l'élève le référent fondamental, et le binôme systématique pourrait donner à penser que l'enseignant sourd n'est pas capable d'apprendre à lire et à écrire à l'enfant sourd...

La formule « une personne - une langue » est simplement une aide ponctuelle, mais qui peut être décisive à un apprentissage équilibré, paritaire et efficace.

En d'autres termes, et s'agissant de l'enfant sourd qui apprend à lire et à écrire, on pourrait affiner et préciser la stratégie en considérant que si le binôme, c'est à dire le travail à deux (un enseignant sourd et un enseignant entendant, chacun comprenant la langue de l'autre) est toujours souhaitable voire indispensable en termes de projets pédagogiques, de préparation d'évaluation, la co-présence en classe, qu'on a l'habitude d'appeler « doublette » ne saurait être systématique...

Ainsi le « binôme » ne travaillerait en « doublette » qu'à certains moments (rythme à déterminer pour chaque cas particulier)... des moments forts, privilégiés, où la mise en scène permet des mises en relation « jouées » des deux langues... des moments où l'on ferait de la grammaire, de la syntaxe, du vocabulaire contrastifs... où l'on traiterait des spécificités fondamentales de chaque code. Avec naturellement des bénéfices réciproques et partagés...

Jean DUVERGER

